

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Alpes-de-Haute-Provence
limans
N°44
Juin
2016



Mairie de Limans

Du mardi au vendredi : 8h30 - 12h30

Tél. : **04 92 73 01 69**

Email : mairie.limans@wanadoo.fr

Agenda

p 1 - Le mot du Maire

p 2 - La Municipalité :

- Budget
- Factures d'eau
- Travaux communaux
- Démarches administratives
- Calendrier des permanences de l'Architecte Conseil du PNRL

p 5 - Portraits

- Une population qui grandit
- Portrait : Romaric Taxi

p 6 - Vie associative

- Piu mosso - Académie de musique
- Comité des Fêtes

p 10 - Vie locale

- Bibliothèque
- Conseil municipal des enfants
- École - Rentrée 2016-2017

p 12 - Une page d'histoire du village

p 14 - Tribune libre

p 16 - Dossier

- La rénovation des façades

p 18 - Annuaire limanais

Organisation	Événement	Date
Bibliothèque	Fermeture (travaux)	12 au 30 juin
	Fête de la musique	21 juin
Chevalet d'Art	Vernissage Expo	24 juin - 18h 25-26 juin
Comité des Fêtes	Vide-grenier	26 juin
Radio Zinzine	Fête de la radio	2 juillet
Municipalité	Réunion publique écoquartier	1 ^{er} juillet
Piu Mosso	Académie de musique	Du 9 au 16 juillet
Comité des fêtes	Fête du village	13-14-15 août

Comité de rédaction :

Arnaud Boutet, Gérard Chaupin,
François Isserel-Savary, Françoise Moulin, Jean-Yves Guindé.

Mise en page : Nicolas Poussin.

*Nous remercions les personnes
qui ont participé à la rédaction de ce bulletin.*



Il est temps de lutter contre nos bonnes vieilles peurs du changement qui tuent le désir et la fraîcheur.

Regardons et écoutons nos enfants : ils inventent de nouvelles cohérences, ils s'échappent des routines et, sans frontières, ils créent un art de vivre.

Il y a quelques jours, nous avons reçu tous les enfants de l'école dans les locaux de la mairie. En nous appuyant sur leurs instituteurs, nous leur avons fait deux propositions : la première, de **créer un Conseil des enfants** ; la seconde, de permettre à ce Conseil **de s'approprier une rubrique dans le bulletin**.

Ceux qui s'engageront dans ce dispositif seront, dans un premier temps, issus de notre école. Mais le but est de les fidéliser une fois qu'ils seront au collège. Le **Conseil des enfants se transformera** alors naturellement en **Conseil des jeunes**.

Le fonctionnement du Conseil des jeunes sera décidé avec des volontaires dans une assemblée constituante. Une fois en place, le Conseil des jeunes aura un rôle consultatif. Ses délibérations n'auront de force réglementaire que si elles sont approuvées par délibération du Conseil municipal régulièrement élu.

Ce Conseil apprendra aux enfants à :

- **prendre la parole** en public ;
- prendre part à un **dialogue** en tenant compte des propos d'autrui ;
- faire valoir **son propre point de vue** ;
- prendre **des responsabilités** ;
- **se gérer en tant que groupe** (écoute, respect) ;
- **comprendre les difficultés** ;
- puis finalement **atteindre des objectifs**.

La commune, de son côté :

- **valorisera un laboratoire d'idées** et engagera les enfants à **exercer leur rôle de futur citoyen** ;
- prolongera l'implication que les élèves peuvent déjà investir dans la vie et la gestion de leur école ;
- permettra aux enfants d'exprimer leurs besoins, **leurs propositions constructives** ;
- **analysera leurs propositions** et les suivra si possible.

Les décisions qui seront prises sur le quotidien en relation avec l'école (garderie, TAP, restauration scolaire) ou dans le village (véritable enjeu du partenariat ville/école) déboucheront sur des **mesures concrètes**, permettant ainsi aux enfants d'investir l'école et leur environnement comme un lieu de vie citoyen.

Afin de relever l'importance et la portée à la fois éducatives et sociales de ce nouveau projet, ce Conseil d'enfants se tiendra très symboliquement dans la salle du Conseil municipal.

Entendre le souffle de la jeunesse, celle qui avance avec pragmatisme vers ses rêves, c'est abandonner notre morosité. **C'est regarder notre avenir et finalement l'aimer**.

Budget

Comme la plupart des communes de ce pays, près de 90 %, est affectée au fonctionnement général et il semble difficile de comprimer davantage les dépenses, à moins de supprimer des services pourtant bien utiles. Si cette nouvelle baisse n'était pas compensée par une nouvelle recette, nous ne serions pas en mesure de continuer à réaliser les **travaux et investissements nécessaires au village**, et devrions nous contenter de **gérer le minimum vital**. Or cet immobilisme risquerait de voir s'accumuler de grandes lacunes à moyen terme et de **peser sur la vitalité villageoise**.

Ce n'est pas le choix qu'a fait la municipalité.

En comparant les taux d'imposition locale à ceux des villages des environs de même taille que le nôtre, force est de constater qu'ils restent parmi les plus bas. Une hausse de 2 points appliquée à la **taxe foncière** sur les propriétés bâties permet de générer une recette susceptible de compenser la baisse de la dotation, tout en maintenant les taux d'imposition à une **hauteur raisonnable**.

Investissements

Cette année nous avons prévu de réaliser principalement :

- **l'insonorisation de la salles des fêtes** pour 20 000 € (dont 9 500 € de subvention)
- **l'accessibilité de l'école** pour 20 000 € (dont 17 000 € de subvention)
- **le nouveau copieur** pour 3 000 €
- **la réserve incendie aux Ybourgues** pour 15 000 € (si accord des bâtiments de France)
- **l'étude accessibilité du Bistrot de Pays** pour 4 000 €
- **l'acquisition d'une épareuse** pour 13 800 € (dont 5 789 € de subvention)

A noter également **l'aménagement de l'écoquartier** dont une part a été provisionnée les années passées. Une partie importante du montant sera financée par un crédit sur 30 ans voisin de 7 000 € par an sur le budget général.

Subventions aux associations :

- Centre de secours de Forcalquier** : 70 €
- Coopérative scolaire** : 700 €
- Comité des Fêtes** : 3 000 €



Factures d'eau : on se modernise !

Deux nouveautés concernant le paiement de vos factures d'eau ! Votre facture 2017 (consommations 2016) pourra être réglée soit par carte bancaire, soit par prélèvement à l'échéance.

Pour payer par **carte bancaire**, rien de plus simple grâce au système de paiement en ligne « TIPI » mis en place par le ministère des Finances. Avec son numéro d'abonné et la référence de sa facture, le paiement se fait en trois clics, de manière totalement sécurisée.

Pour le **prélèvement à l'échéance**, il conviendra de passer en mairie pour en faire la demande afin de signer l'autorisation de prélèvement.

0001	Plan : sommaire 121 à 200	7	4,00000	13,30
0001	Compteur	17	75,00000	75,00
0001	Agencé de l'eau	127	4,00000	16,10
0001	Block de pollution domestique : sommaire 1 à 10000	127	0,29000	36,63
				NET À PAYER : 209,79 euros

Site internet de référence : <http://www.tipi.net>

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur : <http://tipi.budget.gouv.fr> et en saisissant les informations suivantes :
Identifiant utilisateur : 000000 Référence : 2016-EA-10-30



Travaux communaux

Comme chaque année au printemps, la commune procède au nettoyage des deux **châteaux d'eau** (village et hameau des Ybourgues). L'opération, routinière, ayant exigé la coupure de la distribution d'eau pendant une demi-journée, nous vous remercions encore pour votre patience.

La commune a procédé à une campagne d'**élagage des grands arbres** du village. Le platane de la place de Mai a subi une coupe printanière importante (la précédente avait plusieurs années) et a nécessité l'expertise d'un professionnel. Celui de la place de l'Église, dont la taille a été plus modeste mais tout aussi nécessaire, a été réalisée par nos soins.

Un **désherbage** à la main minutieux des deux calades situées devant et en face de la fontaine-lavoir a été réalisé le mois dernier. La commune ayant proscrit les produits phytosanitaires, elle recherche aujourd'hui d'autres méthodes pour l'entretien de ces calades, dont le débroussaillage est extrêmement gourmand en temps.

Le chantier d'aménagement de **la ruine Maysou**, place du Terreau, avance actuellement un peu moins vite du fait de l'occupation saisonnière de désherbage du village par notre employé communal, **Lionel Deleris**. Un premier gradin a néanmoins déjà fait son apparition à la perpendiculaire du mur de soutènement en pierre sèche.

Dans l'optique de la traditionnelle **piétonnisation estivale** de la place de Mai, la commune a fait l'acquisition de **jardinières** surélevées en bois qu'elle ornera de végétaux. Elles feront une bien plus jolie délimitation de l'espace piéton que nos habituelles barrières de police métalliques. Pour le choix des espèces, la commune a fait appel aux conseils avisés **des Serres de Ségrîès** de **Marie Buttigien**. **Hors saison**, ces jardinières pourront agrémenter les abords du **boulodrome**.

Vos démarches administratives

Nous rappelons que **les jeunes doivent être recensés en mairie** au cours du mois de leurs 16 ans. Cette formalité est obligatoire pour passer les examens scolaires et de conduite automobile.

Pour obtenir ou renouveler un **passport**, il est nécessaire de contacter au préalable la mairie de Forcalquier ou de Manosque, et il faut s'y rendre également pour le retirer.

La carte d'identité des adultes est désormais valable 15 ans au lieu de 10 auparavant. Elle reste gratuite, pour les formalités à accomplir, contacter la mairie de Limans.

Rappel : elle doit être en cours de validité pour pouvoir se rendre dans tous les pays européens.

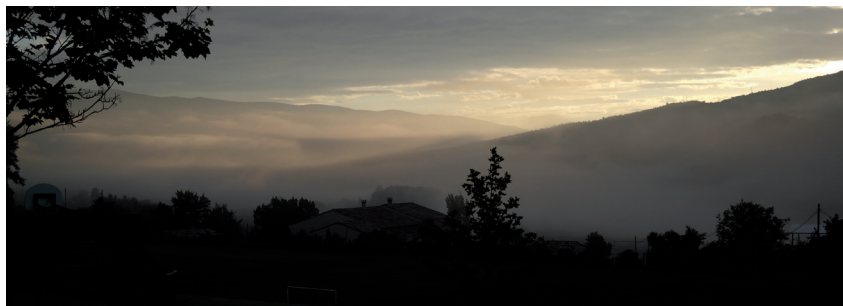
Pièces nécessaires : photo, justificatif de domicile, ancienne carte et/ou acte de naissance.

En cas de perte ou de vol, à déclarer en mairie, il faudra fournir un timbre fiscal de 25 €.

Attention : **les délais de délivrance** des permis de conduire et des cartes d'identité sont maintenant plus longs.

Nouveaux permis de conduire sécurisés : il faudra désormais se rendre à Digne, soit pour déposer une demande, soit pour retirer le permis de conduire.

Cartes grises : contacter le secrétariat de mairie.



Calendrier des permanences de l'Architecte Conseil du PNRL

L'architecte conseil missionné par le Parc Naturel Régional du Luberon pourra vous recevoir sur rendez-vous en mairie de Limans **à 11 heures** les :

19 juillet - 2 août - 6 et 13 septembre

Rappelons qu'il est amené à donner un avis sur toute demande de permis de construire, et qu'il est préférable de le consulter en amont du projet.

Une population qui grandit...

L'attractivité de Limans semble ne pas se démentir au fil des ans. Mieux : elle se confirme avec une population villageoise qui, depuis quelques années, semble retrouver une véritable dynamique positive.

Le village gagne tout d'abord en sédentarité : la population y vivant à l'année augmente, au détriment des résidences secondaires qui, tout en restant importantes à Limans, perdent du terrain malgré tout.

S'il n'y a que **très peu de logements vacants** au village, en particulier à la location, c'est parce que ceux qui sont libérés sont aussitôt repris, souvent par les villageois eux-mêmes, passant d'une rue à l'autre pour plus grand ou mieux orienté, mais **qui restent au village, par réel attachement**. Certains ont même vu, ces dernières années, leurs proches et familles les rejoindre à Limans !

Il gagne également en jeunesse : une part importante des emménagements récents au village s'est constituée de jeunes couples avec des enfants en bas âge. Alors que nous redoutions, ces derniers mois, une baisse des **effectifs dans les deux classes** qui pourrait à nouveau mettre notre école en péril, l'arrivée de ces familles la **renforce** au contraire, nous confortant dans la volonté **d'y investir fortement**.

Ces tendances, que nous souhaitons durables, font ainsi de notre village une jolie histoire à raconter : continuons donc de l'écrire !

ZOOM sur le TAXI « LES CIGALES »

Romarc CHAUVIN, enfant de Limans, exerce un métier exigeant, au service de tous ; il a commencé sa carrière professionnelle en tant qu'ambulancier pendant quinze ans et la poursuit au volant de son taxi privé disposant d'équipements sanitaires.

Fort d'une solide expérience, il a décidé de s'établir à son compte, au pays. Il apporte toujours son savoir-faire aux personnes nécessitant des soins médicaux : son véhicule confortable et climatisé est un moyen de transport sûr et agréable pour se rendre à des consultations plus ou moins lointaines, régulières ou ponctuelles, comme aux rendez-vous pour hospitalisation.

Dans le même temps, Romarc a développé un service de transport pratique, ouvert à toutes les clientèles, quelle que soit la distance à parcourir. Il achemine les voyageurs vers les gares, ports, aéroports, ou les dépose aux adresses particulières de leur choix.

Il propose également la prise en charge et la livraison de colis et paquets.

Son taxi rayonne depuis Banon, son lieu de stationnement, à quelques minutes de Limans. Pour les adeptes de l'internet, le réseau wifi est gratuit à bord.

Les règlements peuvent s'opérer par chèque, espèces ou carte de crédit.



BN 656 KK

TAXI - Romarc CHAUVIN
Taxi privé et sanitaire

Place de Mai | 04 92 73 35 66
07 63 43 18 10

taxibanon@orange.fr





Les machines musicales

10 juillet

Jean-Marc Aymes - Pierre Charial

À l'origine, comme pour tout moment musical, il y a une rencontre : celle du souffle mécanique de l'orgue de barbarie avec les cordes pincées du clavecin. Rencontre de l'instrument ancien, symbole d'une noblesse compassée, et de l'instrument de rue, bruyamment et fièrement populaire. Le souffle de l'orgue semble entraîner le pincé des cordes. Le clavecin de Jean-Marc Aymes se transforme en carillon, en vibration infinie, en machine à danser, l'orgue de Pierre Charial reprend des pièces dont György Ligeti lui-même a commandé l'adaptation à l'interprète. Miroirs, échos, contrastes, les musiques les plus fameuses prennent de nouvelles résonances.



Église de Limans - **dimanche 10 juillet, 21 h** - Tarifs : 15 € / 10 € (réduit)



« Amours me fait désirer »

11 juillet

Ensemble Parnassie du Marais

Suite à l'immense succès des Voix de la Méditerranée qui proposaient un voyage « de Cordoue à Venise », Parnassie du Marais propose de nouvelles escales musicales et poursuit son exploration des répertoires espagnol, français et italien dans l'époque médiévale. Créé en 1986 par la claveciniste Brigitte Tramier, cet ensemble à géométrie variable se produit dans des programmes allant du Moyen-Âge à nos jours sur instruments anciens. Il explore aussi bien les grandes

œuvres du répertoire que des pièces peu connues mais toujours en privilégiant les formations en petit effectif dans le but de recréer des atmosphères intimistes. L'improvisation et la création sont au cœur de leur travail.

Église de Limans - **lundi 11 juillet, 21 h** - Tarifs : 15 € / 10 € (réduit)

12 juillet Le baryton à cordes

Étienne Mangot

Construit après 4 années de recherches, ce baryton a été reconstitué d'après les écrits de Daniel Speer. Doté de 30 cordes, il possède trois jeux : jeu de viole (six cordes en boyau frottées par l'archet), jeu de harpe (15 cordes en acier et en laiton pincées par le pouce de la main gauche), jeu de luth (9 cordes de boyau pincées par la main droite, appelé jeu d'écho). Les cordes sympathiques ont deux usages : résonner par sympathie aux harmonies produites par la mise en vibration du jeu de viole par l'archet, mais aussi être pincées, ce qui augmente les possibilités polyphoniques de l'instrument. En plus des pièces écrites pour cet instrument (manuscrit de Kassel, tablatures de Krause, pièces de Abel, Lidl et la musique de Haydn), il joue souvent cette « super viole » en continuo ou dans d'autres pièces solistes, enrichissant ainsi le timbre de l'ensemble.

Église de Limans - **mardi 12 juillet, 21 h** - Tarifs : 15 € / 10 € (réduit)



Concert de clôture

15 juillet

Les élèves de l'Académie

Église de Limans **vendredi 15 juillet, 21 h.**

Entrée libre.

Apéros-concerts

Les Ybourgues dimanche 10 juillet, **19 h**

Jardin M&B Rovera lundi 11 juillet, **19 h**

Place de la Fontaine Ronde mardi 12 juillet, **19 h**

Église de Limans jeudi 14 juillet, **19 h**

Entrée libre

Bal Renaissance

avec l'orchestre des stagiaires de l'Académie

Soirée spéciale du café du Nord
Costumes bienvenus / accès libre
Place de Mai **à partir de 21 h**



Bal Renaissance

13 juillet 2016

Place de Mai
Limans - Alpes de Haute Provence
Accès libre



Ça s'est passé le 7 mai !



Comité des fêtes
LIMANS

Le Comité des fêtes organise
La Paëlla géante
ou City-slade® de Limans
Samedi 7 Mai (midi)
à 12h00
à 14h00
à 16h00
à 18h00
à 20h00
à 22h00
à 24h00
à 26h00
à 28h00
à 30h00
à 32h00
à 34h00
à 36h00
à 38h00
à 40h00
à 42h00
à 44h00
à 46h00
à 48h00
à 50h00
à 52h00
à 54h00
à 56h00
à 58h00
à 60h00
à 62h00
à 64h00
à 66h00
à 68h00
à 70h00
à 72h00
à 74h00
à 76h00
à 78h00
à 80h00
à 82h00
à 84h00
à 86h00
à 88h00
à 90h00
à 92h00
à 94h00
à 96h00
à 98h00
à 100h00
à 102h00
à 104h00
à 106h00
à 108h00
à 110h00
à 112h00
à 114h00
à 116h00
à 118h00
à 120h00
à 122h00
à 124h00
à 126h00
à 128h00
à 130h00
à 132h00
à 134h00
à 136h00
à 138h00
à 140h00
à 142h00
à 144h00
à 146h00
à 148h00
à 150h00
à 152h00
à 154h00
à 156h00
à 158h00
à 160h00
à 162h00
à 164h00
à 166h00
à 168h00
à 170h00
à 172h00
à 174h00
à 176h00
à 178h00
à 180h00
à 182h00
à 184h00
à 186h00
à 188h00
à 190h00
à 192h00
à 194h00
à 196h00
à 198h00
à 200h00
à 202h00
à 204h00
à 206h00
à 208h00
à 210h00
à 212h00
à 214h00
à 216h00
à 218h00
à 220h00
à 222h00
à 224h00
à 226h00
à 228h00
à 230h00
à 232h00
à 234h00
à 236h00
à 238h00
à 240h00
à 242h00
à 244h00
à 246h00
à 248h00
à 250h00
à 252h00
à 254h00
à 256h00
à 258h00
à 260h00
à 262h00
à 264h00
à 266h00
à 268h00
à 270h00
à 272h00
à 274h00
à 276h00
à 278h00
à 280h00
à 282h00
à 284h00
à 286h00
à 288h00
à 290h00
à 292h00
à 294h00
à 296h00
à 298h00
à 300h00
à 302h00
à 304h00
à 306h00
à 308h00
à 310h00
à 312h00
à 314h00
à 316h00
à 318h00
à 320h00
à 322h00
à 324h00
à 326h00
à 328h00
à 330h00
à 332h00
à 334h00
à 336h00
à 338h00
à 340h00
à 342h00
à 344h00
à 346h00
à 348h00
à 350h00
à 352h00
à 354h00
à 356h00
à 358h00
à 360h00
à 362h00
à 364h00
à 366h00
à 368h00
à 370h00
à 372h00
à 374h00
à 376h00
à 378h00
à 380h00
à 382h00
à 384h00
à 386h00
à 388h00
à 390h00
à 392h00
à 394h00
à 396h00
à 398h00
à 400h00
à 402h00
à 404h00
à 406h00
à 408h00
à 410h00
à 412h00
à 414h00
à 416h00
à 418h00
à 420h00
à 422h00
à 424h00
à 426h00
à 428h00
à 430h00
à 432h00
à 434h00
à 436h00
à 438h00
à 440h00
à 442h00
à 444h00
à 446h00
à 448h00
à 450h00
à 452h00
à 454h00
à 456h00
à 458h00
à 460h00
à 462h00
à 464h00
à 466h00
à 468h00
à 470h00
à 472h00
à 474h00
à 476h00
à 478h00
à 480h00
à 482h00
à 484h00
à 486h00
à 488h00
à 490h00
à 492h00
à 494h00
à 496h00
à 498h00
à 500h00
à 502h00
à 504h00
à 506h00
à 508h00
à 510h00
à 512h00
à 514h00
à 516h00
à 518h00
à 520h00
à 522h00
à 524h00
à 526h00
à 528h00
à 530h00
à 532h00
à 534h00
à 536h00
à 538h00
à 540h00
à 542h00
à 544h00
à 546h00
à 548h00
à 550h00
à 552h00
à 554h00
à 556h00
à 558h00
à 560h00
à 562h00
à 564h00
à 566h00
à 568h00
à 570h00
à 572h00
à 574h00
à 576h00
à 578h00
à 580h00
à 582h00
à 584h00
à 586h00
à 588h00
à 590h00
à 592h00
à 594h00
à 596h00
à 598h00
à 600h00
à 602h00
à 604h00
à 606h00
à 608h00
à 610h00
à 612h00
à 614h00
à 616h00
à 618h00
à 620h00
à 622h00
à 624h00
à 626h00
à 628h00
à 630h00
à 632h00
à 634h00
à 636h00
à 638h00
à 640h00
à 642h00
à 644h00
à 646h00
à 648h00
à 650h00
à 652h00
à 654h00
à 656h00
à 658h00
à 660h00
à 662h00
à 664h00
à 666h00
à 668h00
à 670h00
à 672h00
à 674h00
à 676h00
à 678h00
à 680h00
à 682h00
à 684h00
à 686h00
à 688h00
à 690h00
à 692h00
à 694h00
à 696h00
à 698h00
à 700h00
à 702h00
à 704h00
à 706h00
à 708h00
à 710h00
à 712h00
à 714h00
à 716h00
à 718h00
à 720h00
à 722h00
à 724h00
à 726h00
à 728h00
à 730h00
à 732h00
à 734h00
à 736h00
à 738h00
à 740h00
à 742h00
à 744h00
à 746h00
à 748h00
à 750h00
à 752h00
à 754h00
à 756h00
à 758h00
à 760h00
à 762h00
à 764h00
à 766h00
à 768h00
à 770h00
à 772h00
à 774h00
à 776h00
à 778h00
à 780h00
à 782h00
à 784h00
à 786h00
à 788h00
à 790h00
à 792h00
à 794h00
à 796h00
à 798h00
à 800h00
à 802h00
à 804h00
à 806h00
à 808h00
à 810h00
à 812h00
à 814h00
à 816h00
à 818h00
à 820h00
à 822h00
à 824h00
à 826h00
à 828h00
à 830h00
à 832h00
à 834h00
à 836h00
à 838h00
à 840h00
à 842h00
à 844h00
à 846h00
à 848h00
à 850h00
à 852h00
à 854h00
à 856h00
à 858h00
à 860h00
à 862h00
à 864h00
à 866h00
à 868h00
à 870h00
à 872h00
à 874h00
à 876h00
à 878h00
à 880h00
à 882h00
à 884h00
à 886h00
à 888h00
à 890h00
à 892h00
à 894h00
à 896h00
à 898h00
à 900h00
à 902h00
à 904h00
à 906h00
à 908h00
à 910h00
à 912h00
à 914h00
à 916h00
à 918h00
à 920h00
à 922h00
à 924h00
à 926h00
à 928h00
à 930h00
à 932h00
à 934h00
à 936h00
à 938h00
à 940h00
à 942h00
à 944h00
à 946h00
à 948h00
à 950h00
à 952h00
à 954h00
à 956h00
à 958h00
à 960h00
à 962h00
à 964h00
à 966h00
à 968h00
à 970h00
à 972h00
à 974h00
à 976h00
à 978h00
à 980h00
à 982h00
à 984h00
à 986h00
à 988h00
à 990h00
à 992h00
à 994h00
à 996h00
à 998h00
à 1000h00

Le printemps était là, qui frappait à la porte : les dieux furent cléments. Que demander de mieux ? Et soixante convives turbulents et joyeux autour d'une paëlla, l'impression était forte ! Grand merci à Arlette, à tous les bénévoles, qui ont fait de ce jour un souvenir heureux...

Ce sera le Dimanche 26 juin !

VIDE-GRENIER

Comité des fêtes
LIMANS

Dim 26 juin

RESTAURATION SUR PLACE

RÉSERVATION : 06 13 09 37 13
ou STÉPHANIE 06 99 31 33 51

10€ LES 3 MÈTRES (AMENER UNE PHOTOCOPIE DE SA CARTE D'IDENTITÉ)

N'oubliez pas !

LIMANS

Fête du village



Samedi 13 Août

Matin : 9h tournoi de Foot

Après-midi : Tournoi de Boules

Soir 19h30 - 20h : Musique avec un DJ



Comité des fêtes
LIMANS

Lundi 15 Août
Animations
pour les enfants

Dimanche 14 Août

Midi : Repas

(Apéritif offert par le comité des fêtes)

Après-midi : Concours de boules - Loto

Fin de journée : Lancer d'œufs



Bibliothèque

Actualités

Du 12 au 30 juin, la bibliothèque sera fermée pour cause de réaménagement.

Afin d'améliorer l'ergonomie des rayonnages, notamment pour le jeune public, l'intervention d'un menuisier sur le mobilier permettra de réorganiser la présentation de l'ensemble des ouvrages. Cette opération se fera avec l'aide de Jean-Luc Gaulin, le bibliothécaire de la Communauté de communes, et de Laurie Taupenas, son assistante. Ainsi, **dès Juillet**, nous serons en mesure de vous offrir un **service de lecture publique plus professionnel**. Toute l'équipe de bénévoles vous prie de l'excuser pour les désagréments occasionnés.



Vous trouverez un **encart « Sondage »** dans ce bulletin. Certains – qu'ils soient ou non inscrits à la bibliothèque – y ont déjà répondu. Pour les autres, nous vous saurions gré de le déposer en mairie une fois complété. En effet, mieux nous serons informés de vos **pratiques de lecture** et de vos **attentes**, mieux nous pourrions nous conformer à vos goûts et à vos disponibilités. Merci d'avance !

Enfin, nous vous rappelons que pour toute question et suggestion, vous pouvez désormais communiquer directement avec l'équipe de la bibliothèque via l'adresse e-mail biblio-limans@orange.fr.

Le conseil municipal des enfants

Nos enfants ont des choses à dire ! Déjà contributeurs réguliers au journal interscolaire semestriel du Pays de Forcalquier et de la Montagne de Lure, ils auront désormais, dans chacune de nos éditions, leur page à eux. Longue vie à cette nouvelle rubrique !

Mercredi 18 mai au matin, **les élèves de l'école sont allés à la mairie pour peut-être mettre au point un conseil des enfants de Limans.** On y parlerait des problèmes du village, des améliorations qu'on pourrait y apporter et des idées à débattre, comme par exemple la propreté du village, les changements à faire et plus d'activités...

L'intérêt de ce conseil, pour nous les enfants, c'est de :

- pouvoir parler des problèmes du village,
- savoir ce qui va se passer,
- prendre des décisions avec les adultes,
- donner notre avis, partager nos idées,
- aider à faire des choses dans le village.



La mairie nous a proposé d'ouvrir une boîte à idées pour les mineurs. On y mettrait des mots pour ensuite en discuter lors des conseils. Un premier conseil sera réuni prochainement avec un ordre du jour.

Les élèves de CE-CM

école

Rentrée 2016-2017

N'oubliez pas !

Pour l'**école et les services périscolaires** (TAP, garderie, cantine), toute **nouvelle inscription** doit se faire en **mairie avant le 20 juin 2016**. Munissez-vous de votre livret de famille, du carnet de santé de l'enfant et d'un justificatif de domicile récent.

Pour les **transports scolaires** (collège, lycée), toute **nouvelle inscription ou réinscription** doit également se faire en **mairie avant le 30 juin 2016**. Il vous sera demandé le livret de famille et une photo d'identité de l'enfant.

Chaque terroir porte une appellation. Les noms des villages, des lieux-dits, à l'instar de ceux des campagnes et des villes, remontent presque toujours à des temps très anciens. Le destin des communautés humaines est lié aux bénéfices d'une bienveillante nature, comme l'exposition ou la richesse des sols ; à l'inverse, les contraintes des éléments en façonnent le caractère, et donc la dénomination. Sans parler de l'humain, faits historiques ou religieux.

Jadis, la fortune de **Limans**, nourrie d'agriculture et d'élevage, craignait les caprices de la Laye. Ses débordements soudains pouvaient dévaster la partie basse du *pays* ; heureusement, la plupart des habitations étaient bâties hors de portée de ses eaux. Cela n'empêchait pas la turbulente rivière de déposer d'importantes quantités de vase et de pierres partout où cela lui chantait. C'est à l'évocation de ces épisodes désolants que le village a été baptisé. La racine celtique « *lim-* » a donné en latin « *limus* », puis « *limo* » - *acc.* « *limonem* » (boue, endroit humide) - à l'origine du français « *limon* ».

Voilà pour « **Limans** » !

C'est en tout cas l'explication qu'en donne l'abbé Féraud, au beau milieu du XIX^e siècle, dans son « *Histoire, Géographie et Statistique des Basses-Alpes* ». D'autres auteurs érudits, comme Charles Rostaing (1950) ont écrit qu'il commettait une erreur ; ils étaient pourtant bien d'accord sur l'origine gauloise du toponyme...

Laissons-les à leur querelle et reprenons quelques lignes de l'ouvrage monumental de Jean-Joseph Féraud (1844), décrivant **Limans** :

« Son sol, quoique pierreux et argileux, est pourtant bien fertile. Le blé y est abondant, recherché et d'un gros grain. On y récolte des pommes de toute espèce et beaucoup de glands. L'engrais des cochons produit souvent plus que la récolte du blé. L'amandier, la vigne et l'olivier donnent une autre récolte lucrative. Le principal commerce de ce lieu est celui des troupeaux et des cochons.

*Le village est divisé en deux parties : la partie inférieure, nommée la Basse-Ville, est la moins peuplée, mais elle a ainsi que la supérieure, sa fontaine, sa place et son château. Au-dessus du village est la montagne de **Majargues**, couverte de chênes et cultivée jusqu'à son sommet. Les eaux qui alimentent les fontaines et arrosent le territoire viennent de cette montagne.*

*La forêt de **Ségriès**, sise dans le voisinage de Limans, présente trois cavités creusées par la nature dans le roc, et dont la plus grande contiendrait 4.000 moutons. Les bergers s'y réfugient pendant les orages. Le peuple appelle ces cavités : « *leis Bournés-de-Ségriès* ». On a découvert dans le lit de la Laye une source d'eau sulfureuse qui n'est pas utilisée.*

*La commune de **Limans** comprend le village, le hameau des Ybourgues, vingt-quatre bastides disséminées et 496 âmes de population. (...) Il y a un bureau de bienfaisance, et une école primaire.*

*Les armoiries de **Limans** sont une aigle à deux têtes. »*

Nous pouvons prendre la mesure d'une certaine évolution depuis lors. Cette description date seulement... de 172 ans, sous Louis-Philippe !

* *Encore un petit saut dans le temps : sous Napoléon 1^{er}, Limans et les Ybourgues formaient deux communes distinctes, comme le montre la reproduction ci-contre.*

- 4 -

Tableau d'Assemblage
 du Plan Cadastral Établi sur les Communes de
LIMANS
 Canton de Forcalquier

*Arrêté du 10 Mars 1808 - N° 115
 Loi du 18 Mars 1808 - N° 116
 Décret du 25 Mars 1808 - N° 117
 Décret du 26 Mars 1808 - N° 118
 Décret du 27 Mars 1808 - N° 119
 Décret du 28 Mars 1808 - N° 120
 Décret du 29 Mars 1808 - N° 121
 Décret du 30 Mars 1808 - N° 122
 Décret du 31 Mars 1808 - N° 123*



Plan Napoléonien - Archives de Digne - 6 Août 1813

Une tribune libre, c'est un espace destiné à l'expression de celles et ceux qui veulent interpeller publiquement la collectivité sur un sujet ou un thème particulier.

Nous avons souhaité doter notre Bulletin d'informations municipales d'une telle rubrique, pour vous donner la parole, dans chacune de nos éditions.

Cette tribune ne reflète donc pas les positions de l'équipe municipale : elle a justement pour objectif de susciter le débat et d'exposer les opinions.

Le collectif du Chêne blanc inaugure aujourd'hui cette tribune libre. Il souhaite rendre publique sa position sur des projets de parc photovoltaïque pour lesquels la commune a été approchée.



20 hectares de photovoltaïque : pour qui ? pourquoi ?

Menacés par un projet de **raser 20 hectares de bois** sur notre commune pour **implanter un parc photovoltaïque**, nous avons créé le collectif Le Chêne blanc en 2014.

La mairie, qui délivre les permis de construire, avait dit non à Voltalia, l'entreprise privée porteuse du projet.

À l'époque, nous avons été soulagés d'apprendre le refus de la mairie, tout en recommandant la vigilance.

Aujourd'hui, ce projet, d'une nouvelle ampleur, est remis sur la table : pour notre commune, il dépasserait les 20 hectares initiaux. Autour de nous, les entreprises privées démarchent à tour de bras pour l'implantation de photovoltaïque en lieu et place de sites naturels qui constituent notre cadre de vie : Cruis, Ongles... sans compter le parc déjà implanté sur la commune de Fontienne.

Devons-nous accepter, sous prétexte d'augmenter notre part d'énergies renouvelables et de réduire les gaz à effet de serre, de saccager des dizaines d'hectares de forêts qui justement absorbent les émissions de CO2 ?

Devons-nous accepter de détruire nos paysages et notre patrimoine, de coloniser nos terres, de réduire considérablement l'attrait touristique que présente notre belle région, dans sa remarquable biodiversité ?

Devons-nous accepter d'impacter notre économie locale : les gîtes, les bistrotts, le prix du bois, l'immobilier, pour produire une énergie que nous ne consommerons pas ?

Devons-nous accepter que des dizaines de camions circulent sous nos fenêtres, qu'un chantier gigantesque vienne mettre à mal la sérénité d'un environnement calme et paisible ?

Devons-nous accepter que l'étiquette « énergie renouvelable » cache une politique de profit pour des entreprises privées, sans concertation de la population concernée et sans vision à long terme de la gestion des espaces et de l'énergie ?

Le photovoltaïque peut pourtant être largement exploité sur les grandes zones commerciales et industrielles, où l'espace naturel est déjà condamné.

Il peut aussi être largement exploité par les particuliers pour produire leur propre énergie, comme cela est maintenant rendu possible par la législation.

Réagissons maintenant avant qu'il ne soit trop tard.

Le Collectif du Chêne blanc

Alain Roux, Anne Liébaut, Corinne Patris, Delphine Gerbe, Frédérique Codémo, Isabelle Senterre, Jean-Louis Senterre, Laurent Escande, Marie-Agathe Leroux, Martine Roux, Philippe Leroux, Suzanne Husmann.

Contact : collectifcheneblanc@gmail.com



En complément...

Cela fait déjà deux ans que nous tenons informé le collectif du Chêne blanc des sollicitations récurrentes dont Limans fait l'objet de la part d'opérateurs d'installations photovoltaïques.

La commune a déjà fait connaître son refus à certains de ces opérateurs. Cependant, le contexte évolue à Limans, comme dans d'autres communes limitrophes. Nous sommes convenus d'organiser avec le Collectif du Chêne blanc une réunion publique qui se tiendrait après l'été.

« *La façade de la maison n'appartient pas à celui qui la possède, mais à celui qui la regarde* » - Lao Tseu

L'**architecture provençale traditionnelle** était élaborée de façon empirique en utilisant des techniques éprouvées fiables et peu coûteuses. La restauration d'une construction doit se faire en **préservant l'originalité du bâtiment**, en évitant de reproduire des stéréotypes. Chaque élément existant doit être observé soigneusement pour le mettre en valeur avec sobriété et simplicité. Une restauration réussie consiste à **reproduire les pratiques mises en place par les anciens**, sans volonté d'innovation ou de faux-semblants.

En Provence, les murs étaient réalisés en pierre et en terre. Ils étaient revêtus d'**enduit de chaux**. Contrairement à une idée reçue due à une mode apparue au début du XX^e siècle, la grande majorité des constructions traditionnelles était enduite.

Il est préférable de ne pas céder aux modes « néo-rustico-provençalistes ». Il ne faut enduire que ce qui doit l'être et ne montrer que les pierres soigneusement taillées. Seuls les **enduits traditionnels à la chaux** permettent de **garantir l'étanchéité** des murs et de les protéger des intempéries tout en laissant la **maçonnerie respirer**. Dans notre arrière-pays, les pierres étant de mauvaise qualité, les enduits permettent de dissimuler les maçonneries d'aspect très moyen autant en termes d'assemblage que de matériau.

Un enduit ancien n'est pas synonyme d'une mauvaise étanchéité. Il peut être conservé après quelques réparations. Un **badigeon** permet alors de masquer les reprises de trous ou de fissures. Ce badigeon évite de piquer le mur, consolide l'enduit et prolonge son action de protection. Dans le cas où l'enduit doit être refait, l'idéal est de le **réaliser à l'identique**. Si l'enduit d'origine a été enlevé, il est possible de **s'inspirer des constructions du territoire** pour déterminer l'aspect, la texture et la couleur d'enduit les mieux adaptés. L'aide de notre architecte conseil est alors précieuse.

Il est disgracieux de faire apparaître au milieu de l'enduit des pierres « choisies » ou de réaliser un jointolement artificiel entre les pierres. Il est toujours préférable d'utiliser un enduit à la chaux pour ses **qualités techniques et esthétiques**. Un enduit ciment ou résine se salit, un enduit chaux se **patine**.

Les pierres de taille des angles et des encadrements sont généralement posées **en saillie du mur** afin que l'enduit puisse venir « mourir » au nu de la pierre. Cette saillie évite, à la jonction des pierres, l'apparition de bourrelets disgracieux. Lorsque les chaînes d'angle sont au même niveau que le mur, elles sont destinées à être **recouvertes par l'enduit** dans la continuité.

La particularité des enduits à la chaux est leur **perméabilité à la vapeur d'eau**. On dit que le mur **respire**. Les enduits sont souvent laissés bruts mais pour les constructions plus nobles dans les bourgs et villages, ils sont **badigeonnés au lait de chaux**. Le badigeon permet de protéger, de teinter et donner un aspect uniforme au mur. Le lait de chaux détient également des **vertus aseptisantes**.

Une restauration peut se concevoir avec une modernisation des **fenêtres**. On pense à tort que commander une fenêtre **sur mesures** revient plus cher que d'installer une fenêtre moderne industrielle. En réalité, la **différence de prix de revient** dans l'achat de la fenêtre est compensée par la **diminution du coût de la maçonnerie**, qui peut s'avérer important par rapport aux dimensions originelles de l'ouverture.

Les fenêtres sont des équipements à **longue durée** de vie. Il existe cependant de très grandes variations. Raisonner en coût global, en tenant compte de l'obsolescence, est capital. Le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) estime que la durée de vie moyenne d'une **fenêtre industrielle ne peut pas excéder 30 ans**.

Les **fenêtres anciennes** sont souvent **très durables** mais elles ne bénéficient pas des avancées des derniers modèles au niveau isolation. La présence de fissures sur le contour peut expliquer qu'une fenêtre ne soit plus étanche à l'eau, à l'air. **En les remplaçant, ou en les entretenant, on obtient un meilleur confort** et on réduit les **dépenses énergétiques**.

Les **châssis PVC** se dégradent progressivement sous l'effet conjugué de la chaleur et des UV. Dans nos régions, il est avantageux de leur **éviter une exposition plein Sud**. Par ailleurs ils sont **irréparables** et posent de graves problèmes environnementaux.

Les **châssis bois** ne sont pas homogènes en qualité. Il existe des **produits industriels** de plus ou moins bonne fabrication qui concurrencent la **fabrication traditionnelle**.

Avec le bois, on en a pour son argent. Quand il est de **bonne qualité** (le chêne par exemple), il est nettement **plus cher** mais les fenêtres dureront **trois fois plus longtemps**. D'une façon générale, les fenêtres en bois industrielles sont d'un **excellent rapport qualité/prix** si on accepte un **entretien** tous les trois à cinq ans.

La restauration d'une façade peut faire l'objet d'**aides importantes**.

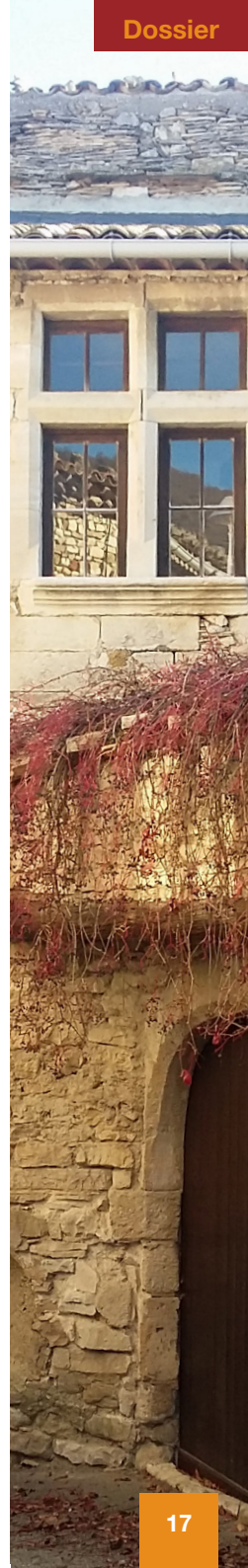
La **Fondation du Patrimoine**, grâce à son label, permet à un propriétaire (particulier ou société fiscalement transparente) d'un bien immobilier, présentant un **intérêt patrimonial** et non protégé au titre des monuments historiques, et dont une façade est visible de la voie publique, de bénéficier de **déductions fiscales pour des travaux de sauvegarde ou de restauration**. Il peut déduire, de son revenu global, **50 % du montant TTC** des travaux de restauration.

Pour un **propriétaire non imposable**, ou acquittant un impôt sur le revenu inférieur à 1 300 € avant application des déductions, réductions ou crédit d'impôt, un **label** sans incidence fiscale peut être attribué sous forme d'une **subvention**, lui permettant de réaliser des travaux de qualité.

Deux conditions sont requises :

- Avoir reçu l'**avis favorable** de l'architecte des Bâtiments de France ;
- Avoir pour but de **sauvegarder les caractéristiques d'origine** de l'édifice.

La municipalité est à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches pour préserver notre patrimoine commun.



Malgré sa taille modeste, le village de Limans est **riche d'activités artisanales, commerciales et de service**, parfois méconnues des Limanais eux-mêmes. Chaque année en juin, nous ferons une **photographie de cette jolie diversité villageoise** et la publierons dans notre bulletin. Nous faisons le choix de ne publier que les activités et services qui sont disponibles sur la commune. Si vous constatez une omission ou une erreur dans cette liste, n'hésitez pas à nous la signaler en passant en mairie ou en nous écrivant à l'adresse : mairie.limans@wanadoo.fr.

Agriculture

GAEC du Clos de Bernard

Viande bovine *(sur commande)*

Famille GAUBERT | 04 92 73 12 26

Thomas FIASCHI

Terreaux et lombriculture

Le Jas de la Laye

Agnès LADRET

Viande d'agneau

La Haute Grange

(côté Revest-des-Brousses)

06 72 89 03 20

La Pourcine

Fromages et produits de la ferme

La Pourcine

Brigitte et Joël CORBON

04 92 73 01 54

joel.corbon@wanadoo.fr

Longo Maï

Viande d'agneau *(sur commande)*

et conserves

Le Pigeonnier | 04 92 73 05 98

Martine ROUX

Viande d'agneau *(sur commande)*

Segries | 04 93 73 12 68

Animaux

Boule de Plumes

Présentation et pédagogie

d'oiseaux rares

Céline ANDREANI | Majargues

06 20 53 61 70

celouperrocket@gmail.com

www.boulesdeplumes.com

Toujours Au Poil

Toilettage petits et grands chiens

(y compris à domicile)

Céline ANDREANI | Majargues

06 20 53 61 70

celouperrocket@gmail.com

Habillement / Textile

Tout Un Monde

Dépôt-vente de vêtements femme/ enfant

Ouvert du mardi au samedi

9h-12h et 14h-18h

Stéphanie CANZANO

Place de Mai | 06 99 31 33 51

stephycan04@gmail.com

Longo Maï

Confection et lainages

Le Pigeonnier | 04 92 73 05 98

Hébergement touristique

Domaine Les Lauzons

Camping naturiste

Ouvert de mars à octobre

Campagne La Briasse

Cyril KAGENAAR, directeur

04 92 73 00 60

leslauzons@wanadoo.fr

www.camping-lauzons.com

La Campagne Praverge

Gîte rural

Ouvert d'avril à octobre

Gilbert COMBE

04 92 73 02 68

[www.gites-de-france.com /location-vacances-Limans-Gite-Campagne-Praverge-04G14257.html](http://www.gites-de-france.com/location-vacances-Limans-Gite-Campagne-Praverge-04G14257.html)

La Treille Rouge**Chambres et table d'hôtes***Ouvert toute l'année*

Rue du Barry

François ISSEREL-SAVARY

Thomas DELSOL | 04 86 90 21 61

contact@la-treille-rouge.com

www.la-treille-rouge.com

Le Pigeonnier de Nadette**Chambres d'hôtes***Ouvert d'avril à octobre*

Rue Soleihas

Bernadette ROVERA

04 92 77 78 65 | 06 87 53 47 63

lepigeonnierdenadette@gmail.com

Jardins / Paysage**Marie BUTTIGIEN****Serres de Segries****Plantes aromatiques**

Segries

Marie BUTTIGIEN | 06 60 04 94 99

serresdesegries@free.fr

Frédéric DERLET**Élagueur paysagiste**

Place de la Tour de Guet

06 12 11 62 65

frederic.derlet@free.fr

Michaël TEYSSIER**Jardinier paysagiste**

Campagne Saint-Vincent

06 61 79 21 01

www.teyssierpaysage.fr

**Maçonnerie / Travaux /
Plomberie & chauffage /
Mécanique****SARL Bastide des Prés****Maçonnerie générale**

Les Prés

Sylvain GIRARD | 06 66 86 04 30

murielvr04@aol.com

Stan CLEMENT**Plomberie/sanitaire – Entretien/
ramonage – Petits travaux**

Rue de la Treille | 06 58 02 44 38

stan.clement@hotmail.com

Éric CODEMO**Artisan plombier**

Place du Terreau | 06 29 04 35 31

eric.codemo@free.fr

Serge FONTAINE**Maçonnerie générale /****Éco-construction**

Rue du Mistral | 04 92 77 89 18

fontaine.serge@ymail.com

Jean MATHIEU**Mécanique**

Les Ybourgues | 04 92 73 08 78

Pascal USSEGLIO-VERNA**Maçonnerie générale**

Les Ybourgues

Romain TEYSSIER**Terrassement**

Campagne Saint-Vincent

06 87 28 44 28

teyssier-terrassement@outlook.fr



Photo / Graphisme / Edition

Thomas DELSOL

Photographie - Graphisme -
Webdesign

Rue du Barry
04 86 90 21 61 | 06 58 31 58 08
thomas@thomas-delsol.com
www.thomas-delsol.com

Yann Erwan Biographe

Écrivain
Traducteur anglais-russe
Conception d'albums de famille

Le Clos de Bernard
Jean-Yves GUINDÉ | 06 95 03 03 94
yann.erwan.biographe@gmail.com

Françoise MOULIN

Édition / Graphisme - Traduction -
Conseil en communication

Moulin du Debran | 06 12 28 82 54
fran@moulin-du-debran.com

Nicolas POUSSIN

Graphiste

Clos de Bernard | 06 51 88 12 94
nicolaspoussin@gmail.com

Hamagol ROUHI

Graphiste

Segries | 04 92 73 08 85
hamagol@rouhi.fr

Restauration / Alimentation

Café du Nord

Bar / Restaurant

Ouvert toute l'année.
Place de Mai
Julie RIFFARD et Adrien VATINEL
04 92 74 53 31
cafedunord.limans@gmail.com

Fournil de Limans

Pains biologiques et pains spéciaux

Vente directe : lun-jeu 16h30-18h
Pascal BOFFA | 06 50 54 22 97
pascalpainbio@orange.fr

Pizza Bonita

Camion-pizza sur la Place de Mai
tous les jeudis soir

Fabrice HEIBLE | 06 50 35 79 93
balafi@laposte.net

Proxi

Épicerie ambulante

(sur rendez-vous)
Camion circulant au village tous
les vendredis en fin d'après-midi
Christophe GORDE

Santé / Beauté / Bien-être

Association Amarante

Accompagnement bien-être
et énergétique

Chemin de Plerce
Nathalie SOUCHARD
04 92 77 01 04
amarante.a@orange.fr

T'hair at Hair

Coiffure mixte itinérante

Camion-salon sur la Place de Mai
le mardi matin
Alexandra | 06 83 33 19 73

Esthétique à domicile

Rue du Barry
Alexandra CAPARROS
06 77 52 60 18
www.esthetique04.blogspot.fr
alex.bienetre@gmail.com

Transport

TAXI - Romaric CHAUVIN

Taxi privé et sanitaire

Place de Mai
04 92 73 35 66 | 07 63 43 18 10
taxibanon@orange.fr

Services

Bibliothèque municipale

Ouverture : été (1^{er} juillet au 31 août) :
lundi et samedi 16h-18h

reste de l'année : lundi 15 h - 17 h,
samedi 14h-16h

Place de la Tour de Guet

Mairie | 04 92 73 01 69

Françoise MOULIN

fran@moulin-du-debran.com

Centre d'aide sociale intercommunal (CASIC)

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Julie BIGOT (éluë)

Gabrielle BLAZQUEZ (éluë)

Susanne HUSMANN

Annie SAVARY

Mairie | 04 92 73 01 69

mairie.limans@wanadoo.fr

École municipale

Bernard GAVOTY &

Mélanie QUITTET, instituteurs

Encombrants

Sur rendez-vous, le premier mercredi
de chaque mois

Nathalie COMBE

Lionel DELERIS

Mairie | 04 92 73 01 69

mairie.limans@wanadoo.fr

Services périscolaires

Cantine | Garderie | Temps d'Activités périscolaires

Stéphanie CANZANO

Nathalie SOUCHARD (éluës)

Nathalie COMBE | 04 92 73 01 69

mairie.limans@wanadoo.fr

Transports

Ligne Forcalquier <> Banon

(horaires affichés sur l'arrêt du bus,
parking du Thoron)

Transports scolaires Limans

<> Forcalquier

(accessible aux particuliers)

et **Limans <> Manosque**

(scolaires uniquement)





Vous souhaitez être informé(e) plus régulièrement
de ce qui se passe au village ?

**Inscrivez-vous à Limans-Cité, notre liste d'informations
municipales par courrier électronique !**

Si vous possédez une adresse mail,
vous pouvez soit la communiquer en mairie,
soit envoyer un courriel à limans.cite@gmail.com
pour demander à être inscrit(e) et
bénéficier ainsi de toutes les actualités limanaises.